[illegible] *Arrondissement*.—Ste. Agathe, St. Giles, St. Nicholas, St. Antoine, St. [illegible], Ste. Croix, St. Flavien, Lotbinière, St. Jean Deschaillons.

[illegible] *Arrondissement*.—St. [illegible], Grondines, Deschambault, St. Alban, [illegible], St. Basile, Portneuf, Pointe-aux-Trembles, St. Raymond.

[illegible] *Arrondissement*.—St. Augustin, Ste. Catherine, Ste. Foye, Ancienne [illegible], St. Ambroise, Valcartier, Charlesbourg, Stoneham, Lac Beauport, Laval, [illegible]

[illegible] *Arrondissement*.—La Cité de Québec et [illegible].

[illegible] *Arrondissement*.—[illegible], Château-Richer, Ste. Anne, St. [illegible] [illegible]

[illegible] *Arrondissement*.—Les cinq paroisses de l'Isle d'Orléans.

[illegible] *Arrondissement*.—[illegible], St. Etienne, [illegible] [illegible], Ste. Lambert, St. Louis, St. Pierre, Ste. Agathe.

[illegible] *Arrondissement*.—[illegible]

[illegible]

[illegible] *Arrondissement*.—[illegible]

[illegible] *Arrondissement*.—[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

LETTRE PASTORALE

ANNONÇANT L'ÉRECTION

De l'Université-Laval.

QUÉBEC, 8 DÉCEMBRE 1853.

LETTRE PASTORALE

ANNONÇANT L'ÉRECTION

De l'Université-Laval.



PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

PAR LA MISÉRICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIÉGE APOSTOLIQUE, ARCHEVEQUE DE QUÉBEC, ETC., ETC.,

Au Clergé séculier et régulier et à tous les Fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

L'Église Catholique a toujours compris, Nos Très-Chers Frères, que rien n'est plus propre à manifester sa gloire, à procurer le bien des peuples, à fortifier le règne de J. C. dans le cœur des fidèles, que les bonnes et saines études appuyées sur les vérités de la foi et dirigées par la main protectrice de la religion. Considérant « combien par l'étude des lettres la foi catholique est affermie, le culte de Dieu propagé, la justice honorée, et les autres vertus illustrées, » les Souverains Pontifes ont toujours travaillé à propager les lettres et les sciences, en les plaçant sous l'égide de l'Église. Ils fesaient un devoir impérieux aux clercs de se mettre à

la hauteur de leur sublime vocation, par de longues et sérieuses études. « L'avantage de la religion, disait Grégoire XVI. d'heureuse mémoire, le bonheur et l'utilité des peuples exigent que ceux qui, sont appelés au service du Seigneur et qui désirent se consacrer à la milice ecclésiastique, brillent non-seulement par l'éclat de toutes les vertus, mais encore qu'ils s'occupent assidûment à l'étude des lettres et des sciences, afin de pouvoir exhorter les autres, en s'appuyant eux-mêmes sur une saine doctrine, et réfuter ceux qui attaquent la vérité. La science devant reposer sur les lèvres du prêtre, et la loi découler de sa bouche, il faut que l'ignorance, mère de toutes les erreurs, soit soigneusement évitée par les prêtres, chargés d'instruire les peuples. » Ces paroles témoignent de l'importance attachée par ce vénérable Pontife à la connaissance des lettres et des sciences sérieuses, qu'il regardait comme de puissants auxiliaires à l'œuvre de Dieu parmi les hommes.

L'histoire nous apprend que ses prédécesseurs sur la chaire pontificale ont voulu accorder une égale protection aux saines et fortes études, et que la pratique constante de l'Église Catholique a été de favoriser le développement de l'esprit humain, en ayant l'attention, toutefois, de la sauvegarder contre les aberrations d'une philosophie orgueilleuse et contre la mollesse énervante d'une littérature payenne.

Lorsque, à la chûte de l'empire romain, les lettres et les sciences furent menacées d'une ruine entière par les peuples barbares du Nord, elles trouvèrent un asile sacré dans les monastères, où d'humbles cénobites conservèrent avec amour les chefs-d'œuvres de l'antiquité. C'est ainsi que sous l'aile de la religion se formèrent ces écoles, qui ont gardé précieusement le feu sacré de l'intelligence, au milieu des bouleversements civils et politiques. Quand les temps devinrent plus favorables, les élèves accoururent de toutes parts vers ces centres de lumières, où des clercs et des religieux étaient chargés de donner des leçons dans toutes les sciences.

Désireux de répandre un nouvel éclat sur les plus célèbres de ces écoles, et de les rendre encore plus utiles, les Souverains Pontifes les prirent sous leur protection spéciale, leur accordèrent de nombreux priviléges et leur donnèrent de sages règlements, pour les rendre plus utiles aux peuples, et pour en éloigner les dangers qui auraient pu menacer la jeunesse studieuse. Vers le commencement du treizième siècle, le nom d'Université fut attribué à ces précieux berceaux des lettres et des

sciences, où l'on enseignait toutes les branches des connaissances humaines, particulièrement celle qui est la base de toutes les autres, la science de la religion.

Les plus heureux effets découlèrent de la création de ces grands centres d'enseignement, réunissant tout ce que le talent et la science avaient de plus illustre, et répandant ensuite la lumière dans toutes les directions. « Un des moyens, remarque l'historien Fleury, dont Dieu s'est servi dans les derniers temps pour conserver la saine doctrine a été l'institution des Universités. »

Ainsi, sous la haute protection de l'Église Catholique, les lettres et les sciences étaient conservées et restaurées ; de nombreuses écoles étaient ouvertes ; les Universités étaient établies. Rome marchait à la tête de tous les progrès ; elle leur donnait l'impulsion, et leur communiquait une direction salutaire.

Et dans notre Canada, N. T. C. F., le clergé catholique n'a point méconnu sa mission. A peine quelques maisons s'étaient-elles groupées, sur les bords du Saint-Laurent, autour de l'habitation de Champlain, fondateur de la colonie, que déjà la religion s'occupait d'élever un temple aux lettres et aux sciences. Les enfants de St. Ignace, dès l'année 1635, jetaient les fondations du collége de Québec, qui entre leurs mains pieuses et habiles jouit bientôt d'une réputation bien méritée. En 1663, Mgr de Laval fondait son séminaire destiné surtout à promouvoir les études ecclésiastiques. Pendant un siècle, ces deux institutions marchèrent ensemble, se soutenant l'une l'autre, donnant au pays de zélés missionnaires et des citoyens utiles et éclairés. Au grand regret de toute la colonie, le bel établissement des Jésuites tomba, après la prise de Québec par les troupes anglaises. Heureusement pour les Canadiens, le séminaire de Québec voulut continuer l'œuvre commencée : à force de patience, de dévouement et de sacrifices, il réussit à conserver au milieu de nous les trad[illegible] des bonnes lettres et des sciences.

G[illegible] aux efforts du catholicisme, depuis la fin du siècle dernier, de nombreux colléges ont surgi et ont contribué à étendre l'œuvre de l'instruction, à mesure que la population du pays s'accroissait et s'étendait. Les colléges de Montréal, de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Anne, de Sainte-Thérèse, etc., fondés par des membres du clergé, ont aidé à la diffusion des lumières et au développement des bonnes études. Nous formons des vœux bien sincères pour que la Divine Providence veuille bien continuer à protéger ces belles institutions pour qu'elles puissent, de plus en plus, étendre la sphère de leurs travaux et de leurs services, en faveur de la religion et de la patrie.

Nous n'ignorons pas, N. T. C. F., qu'on a fait au clergé et aux colléges bien des reproches, au sujet des efforts qu'ils ont faits pour promouvoir l'instruction classique. Suivant certains censeurs, le temps consacré à l'étude des langues anciennes serait un temps perdu, qu'il vaudrait mieux employer à se former au commerce, à l'agriculture, aux métiers ; les lettres exerceraient une influence pernicieuse sur la société, et ne devraient point trouver place dans un siècle de mouvement et d'énergie, tel que le nôtre. De là ils concluaient que les maisons de haute éducation devraient modifier leur système d'enseignement, de manière à laisser de côté les langues anciennes, à donner une instruction moins relevée, mais aussi plus facile à acquérir et à utiliser.

Cette théorie, prônée par quelques utilitaires, qui ne jugent des choses qu'au point de vue matériel, et qui n'estiment l'intelligence que comme une marchandise, est déjà bien ancienne dans le monde, et a été mille fois réfutée par l'expérience. C'est la même qui portait un lieutenant des califes à détruire par le feu les précieuses bibliothèques d'Alexandrie ; c'est la même encore qui poussait les Goths et les Vandales à effacer sur leur route les traces qu'avaient laissées la littérature, la langue et le génie des Romains. Au gré de ces tribus guerrières livrées au mouvement et au pillage, les poëtes, les philosophes, les orateurs ne pouvaient servir qu'à énerver la vigueur et embarrasser les mouvements d'un peuple marchant vers la grandeur et la fortune. Le temps a eu raison de ces idées empreintes de barbarie. L'Egypte, l'Afrique proprement dite, l'Asie Mineure, pays autrefois si savants et si avancés dans la civilisation, sont tombés par l'oubli des lettres dans la dégradation la plus profonde ; tandis que les nations à demi sauvages de l'Occident et du Nord, cédant, après leurs premières fureurs, à l'influence bienfaisante de la science et de la littérature, se sont placées au niveau des peuples les plus policés de l'antiquité, et les ont surpassés de beaucoup dans les progrès matériels.

Nous concevons que les colléges ne doivent pas être trop multipliés, si l'on veut que ces institutions soient maintenues sur un pied assez respectable pour produire tout le bien qu'on en attend. Or, bien certainement, deux établissements de ce genre ne sont pas trop pour les besoins de notre immense diocèse. Nous sommes d'ailleurs bien persuadés que tous les jeunes gens ne sont pas indistinctement appelés à se livrer aux études classiques, et que, pour le plus grand nombre, elles seraient inutiles ou dangereuses. Aussi, loin d'encourager les parents à envoyer au collége des

enfants qui n'ont point de dispositions convenables, nous leur conseillerons de suivre une voie toute différente. Il y a déjà dans nos maisons d'éducation beaucoup trop de ces jeunes gens qui auraient dû se contenter de l'instruction donnée dans une bonne école élémentaire, pour retourner ensuite aux occupations de leurs parents. Ces élèves incapables occasionnent à leurs familles des dépenses inutiles, perdent au collége un temps précieux, et de plus retardent notablement les progrès de leurs condisciples. Et ce n'est là qu'une partie du mal; car, après avoir passé sans profit quelques années au collége, ils se dégoûtent d'un travail infructueux, et abandonnent leurs études, entraînant souvent à leur suite d'autres élèves doués de talents supérieurs. Les uns et les autres, se croyant en droit de mépriser l'agriculture et les autres travaux manuels, se lancent dans une profession libérale, se placent derrière un comptoir, ou assiégent les bureaux publics pour y obtenir quelque mince emploi. A cette cause devons-nous attribuer l'encombrement déplorable de toutes les professions, et le déplacement effrayant d'une foule de jeunes gens, qui abandonnent l'humble mais utile condition de leurs parents, pour devenir une charge à la société, dans un état que souvent ils déshonorent.

Pour éviter ces graves inconvénients, il suffirait de consulter et de suivre les règles de la prudence. Avant d'envoyer leurs enfants au collége, les parents devraient s'assurer, par quelque temps d'épreuves dans une bonne école élémentaire, par les conseils de personnes éclairées, que ces jeunes gens sont aptes à réussir dans un cours d'études, et qu'ils auront assez de persévérance pour le terminer. Dans le cas contraire, il vaudrait mieux les placer dans une institution où ils recevraient une instruction moins relevée, mais qui serait plus appropriée à leur capacité et à leurs dispositions. Pour l'enfant qui n'a point de talents remarquables, ou qui ne peut consacrer que trois ou quatre ans à s'instruire, mieux vaudrait une bonne école, comme celles des Frères de la Doctrine Chrétienne, que le collége jouissant de la plus haute réputation. Plût-à-Dieu que nous pussions offrir à la jeunesse des campagnes quelques écoles d'agriculture, où, en recevant les bienfaits de l'instruction, elle acquerrait des connaissances utiles dans le premier des arts, et conserverait l'habitude du travail! L'établissement de semblables institutions, que nous appelons de tous nos vœux, serait un des moyens les plus efficaces de guérir le mal qui menace de nous envahir.

Mais, N. T. C. F., parce que des abus, qu'il est facile de corriger et de préve-

nir, se sont glissés à sa suite, faudrait-il condamner un système d'enseignement dont une longue expérience a prouvé les avantages ? Parce que les intérêts matériels doivent avoir leur part dans une société bien organisée, est-il juste de vouloir forcer l'éducation à ne s'occuper que des besoins physiques ? L'homme ne vit pas seulement de pain ; cette intelligence que Dieu lui a départie demande des aliments, aussi bien que le corps. Par l'étude des bons auteurs de l'antiquité, elle se fortifiera, en se nourrissant des graves enseignements répandus dans leurs ouvrages ; elle s'étendra et s'ennoblira par ses rapports journaliers avec ces esprits élevés ; elle s'enrichira des connaissances et des lumières des siècles passés ; en se les appropriant, elle deviendra capable de les reproduire au besoin, marquées de son cachet individuel. Or l'intelligence de l'enfant, comme son corps, ne peut se développer que graduellement : on l'étoufferait en lui donnant la nourriture qui ne convient qu'à des esprits déjà formés par la culture. Avant de la lancer dans l'étude des matières plus relevées, une sage discipline devra peu-à-peu la préparer, pour qu'elle puisse plus tard les embrasser avec facilité et avec profit. Eh bien ! la raison et l'expérience nous apprennent que c'est par l'étude du langage que la jeune intelligence s'accoutumera à coordonner ses idées, à les lier, à les comparer les unes avec les autres, et par suite se disposera à recevoir les enseignements de la science.

Les règles générales du langage, du moins chez les peuples civilisés, étant à-peu-près les mêmes, l'on devra choisir, pour les enseigner au jeune élève, les langues où les principes de la grammaire sont mieux développés, et qui peuvent servir à faciliter la connaissance de la plupart des autres. L'expérience a encore démontré que le grec et le latin, ces deux langues classiques, possèdent, sous ce rapport, des avantages incontestables. En effet les langues grecque et latine sont mères ou bienfaitrices de toutes les langues modernes de l'Europe ; de sorte que, pour qui sait les premières, il est bien plus aisé d'apprendre les autres. Par leur clarté, leur force, leur précision, elles fournissent, à celui qui les analyse et les étudie, de puissants moyens de développer son intelligence et d'en faire valoir toutes les ressources ; enfin, elles nous mettent en rapport avec les plus beaux esprits de l'antiquité, avec les Homère, les Démosthène, les Ciceron, chez les païens ; les Jérome, les Augustin, les Basile, les Chrysostôme, parmi les chrétiens. Et certes, on en conviendra, il y a beaucoup à gagner dans la société d'hommes de cette force.

Voilà ce que nos illustres prédécesseurs avaient compris, lorsqu'ils prenaient

sous leur protection spéciale, et favorisaient de tout leur pouvoir ces institutions où l'on se familiarise avec les auteurs classiques de Rome et d'Athènes. Bien loin de chercher à abaisser le niveau des études collégiales, quelques-uns d'entr'eux, et particulièrement Monseigneur Hubert, dont la sollicitude s'occupait de tous les besoins de son vaste diocèse, auraient désiré leur donner plus d'éclat et plus d'extension, par l'établissement d'une Université catholique à Québec. Ce projet fut abandonné dans le temps, par suite des nombreuses difficultés qui s'élevèrent ; mais les circonstances étant devenues plus favorables, le même projet a été de nouveau agité, depuis quelques années. C'est en effet avec regret que l'on voit la jeunesse catholique forcée de passer dans des pays étrangers, soit pour y obtenir des grades académiques, soit pour se livrer à l'étude de la médecine ou de la jurisprudence. On conçoit quelles doivent être les inquiétudes de parents religieux, en songeant à leurs enfants livrés à eux-mêmes, sans aucune surveillance, et environnés de mille dangers pour leur foi et pour leurs mœurs. Hélas ! dans les circonstances actuelles, la situation de ceux qui viennent se préparer dans nos villes catholiques, pour entrer dans les professions libérales, est souvent aussi déplorable.

A la vue de ces nombreux et graves périls que court une partie si précieuse de leurs troupeaux, les Pères du Premier Concile Provincial de Québec émirent le vœu que les catholiques pussent, dans toute l'étendue du pays, jouir d'écoles, de colléges et d'Universités adaptés à leurs besoins et à leurs croyances : *Nobis vero nihil non emolliendum erit ut catholici jura sua retinentes, scholis sibi propriis, sicut et collegiis Universitatibusque, in totâ nostrâ provinciâ fruantur* (*Con. Prov. Queb. Dec. XV*).

Le respectable Séminaire de Québec, entrant dans la pensée des Pères du Concile, a entrepris de la mettre à exécution, en établissant une Université, où la jeunesse catholique pourra fortifier ses études, et se préparer à recevoir les degrés académiques, sans s'exposer à perdre sa foi et ses mœurs. Déjà, l'année dernière, une charte royale fut octroyée pour l'établissement de cette institution, par notre Très-Gracieuse Souveraine, la Reine Victoria; et nous avons aujourd'hui le bonheur d'annoncer que, sur la demande de tous les évêques de la province ecclésiastique, le Saint-Siége a daigné lui conférer des priviléges précieux, comme gages de sa bienveillance.

L'Université-Laval, ainsi nommée en mémoire du vénérable fondateur du Séminaire de Québec, ayant reçu la sanction et du pouvoir ecclésiastique et de l'autorité civile, nous invitons la jeunesse studieuse de notre diocèse à profiter des avantages qu'elle lui offre, non pas pour acquérir une gloire mondaine, mais pour se rendre utile à la religion et à la patrie, et pour procurer la plus grande gloire de Dieu parmi les hommes.

Nous espérons que cette création devra produire un redoublement d'efforts dans nos maisons de haute éducation. En effet, le Conseil Universitaire a déjà offert à toutes, en faveur de leurs élèves, les avantages que sa charte lui permet d'accorder à la jeunesse du pays. Toutefois, pour les obtenir, il faudra s'en rendre digne par de bonnes études, et le prouver par des examens convenables. Il n'est pas douteux que les séminaires et les colléges de notre diocèse et des diocèses voisins ne s'empressent de profiter de ces offres. Et bientôt, nous aurons la satisfaction de voir régner entre les différentes maisons d'éducation une émulation louable, qui tournera au profit des études ; chaque année, entre les élèves, se renouvelleront des luttes pacifiques, toujours d'une grande utilité, même pour ceux qui n'y trouveront pas la victoire.

Au sein de l'Université, nos jeunes compatriotes, guidés par des maîtres chrétiens, pourront boire les eaux de la science, sans craindre d'y trouver mêlés les poisons de l'erreur. Là, le jeune lévite pénétrera dans les profondeurs de la théologie, éclairé dans sa marche par le flambeau de la foi ; là, le jurisconsulte ne s'occupera pas à créer de vaines théories, mais il étudiera les grands principes du droit qui découlent de la justice éternelle ; le médecin y apprendra à reconnaître dans l'homme, non la matière organisée par le hasard, mais le roi de la terre, le chef-d'œuvre du créateur, l'image créée à sa ressemblance et l'objet de ses plus chères prédilections ; le philosophe s'accoutumera à adorer la main du Dieu Tout-puissant, dans les merveilleux secrets de la nature. Tous y pourront puiser, avec les nobles inspirations de la science, cet amour de la patrie qui rend le savant utile à ses compatriotes, ces vertus chrétiennes qui ornent les plus belles intelligences, cette foi pure et ferme qui empêche l'esprit humain de s'égarer dans les voies du doute et de l'irréligion.

En nous réjouissant, N. T. C. F., des heureux résultats que promet l'établissement de la nouvelle Université catholique, nous aimons à proclamer hautement l'importance des services que le séminaire de Québec a rendus, et qu'il rend encore



à la cause de la religion et de la patrie ; sa démarche actuelle est une suite bien naturelle des efforts constants qu'il a faits, pour répandre parmi les Canadiens les bienfaits d'une instruction supérieure, bâsée sur les principes de la saine morale. Les difficultés d'un pareil établissement seront sans doute nombreuses ; mais le dévouement, le patriotisme et la foi chrétienne de Messieurs les Directeurs du séminaire, sauront les vaincre, comme déjà ils en ont vaincu bien d'autres.

Nous avons la ferme confiance que tous nos diocésains comprendront l'importance de cette œuvre nationale et religieuse, et qu'ils seconderont de tout leur pouvoir les généreux fondateurs de l'Université-Laval, pour la faire prospérer, et la rendre de plus en plus utile aux grands intérêts de l'ordre, de la morale et des saines études.

Puisse la Divine Providence répandre ses bénédictions sur cette glorieuse institution, et lui faire produire des fruits abondants de salut, non-seulement pour la jeunesse studieuse, mais encore pour tout le peuple de la Province Ecclésiastique de Québec !

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises de ce diocèse, le premier dimanche, ou jour de fête, après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire, le jour de la fête de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie, mil huit cent cinquante-trois.

✠ P. F. ARCHEV. DE QUÉBEC.



Par Monseigneur,

EDMOND LANGEVIN, PTRE.
Secrétaire.

Certifié,

Edmond Langevin Ptre

Secrétaire.